

ARÉNA MUNICIPAL DE BOISBRIAND

Conditions d'utilisation pour reprendre les Activités de PATINAGE ARTISTIQUE

Suite à votre réservation de glace, les présentes mesures devront absolument être respectées afin d'assurer des conditions sécuritaires pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. Nous appliquerons les directives gouvernementales et les recommandations de Patinage Québec.

Capacité à respecter

L'enceinte de la patinoire :

- **Entraînements individuels supervisés : 12 patineurs et 6 entraîneurs sur le banc des joueurs**
- **Patinage synchronisé : 24 patineurs et 3 entraîneurs sur le banc des joueurs**

Chambres de joueurs :

- **6 joueurs de 17 ans et plus**
- **10 joueurs de 16 ans et moins**

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon);
- L'entrée se fait uniquement via la glace # 2;
- Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'infrastructure (hall, corridors, chambres, bureaux et salles) pour toute personne âgée de 13 ans et plus;
- Nous encourageons fortement les patineurs à arriver déjà vêtus de leur uniforme.

Le responsable du groupe ou l'entraîneur doit :

Avant l'activité

- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes de la toux, fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent au coronavirus;
- Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter les joueurs avec qui il a patiné ainsi que la Ville de Boisbriand;
- Évaluer la condition physique des participants;
- Tenir un registre de présence.

Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique :
 - **16 ans et moins : 1 mètre et 17 ans et plus : 2 mètres**

Après l'activité

- Prévoir une période de temps pour éviter les chevauchements de groupe;
- S'assurer que tous les participants et accompagnateurs quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce, en respectant les directives instaurées par le gestionnaire de l'infrastructure.

Accès à l'infrastructure

- Aucun spectateur (parents, amis, famille, etc.) n'est permis dans l'infrastructure;
- Deux (2) vestiaires seront attribués par bloc horaire, au besoin. Les patineurs doivent arriver 15 minutes avant le début de l'activité et ils ont 15 minutes pour quitter après l'activité;
- Les douches dans les vestiaires ne sont pas accessibles;
- Les responsables et/ou entraîneurs devront arriver 20 minutes avant le début de l'activité afin de superviser et encadrer les participants lors de leur arrivée. Ils devront arriver à l'infrastructure en survêtement afin d'éviter les regroupements entre eux;
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau bien identifiées et leurs serviettes.

Hygiène et distanciation physique

- Demander à chaque usager de se laver les mains à la sortie de l'infrastructure, à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon);
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire; inciter les gens à tousser dans leur coude replié, ne pas cracher au sol ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains;
- Interdire tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.);
- Maintenir une distance constante entre les patineurs autant sur la glace, le banc des joueurs que dans le vestiaire :
16 ans et moins: 1 mètre et 17 ans et plus : 2 mètres;
- Organiser un horaire de façon à pouvoir respecter la capacité d'accueil et la distanciation physique.

Équipement

- Aucun prêt d'équipement de la part du gestionnaire de l'infrastructure;
- Interdire le partage d'équipement et demander aux patineurs d'utiliser leurs propres équipements;
- Les entraîneurs doivent avoir leur propre matériel (sifflet électronique, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.).

Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Boisbriand se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas.

Engagement

Je confirme avoir lu et compris les conditions d'utilisation et accepte toutes les règles qui y sont écrites. Je suis conscient des sanctions qui peuvent résulter de tout manquement à ces règles.

Nom du locateur

Signature du locateur

Date